



DÉLIBÉRATION N° 35

VILLE DE LEVALLOIS

Centre Communal
d'Action Sociale

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2025**

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	11	Votes pour	9
Nombre de Membres en exercice	11	Votes contre	/
Nombre de Membres présents	8	Abstentions	/

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Levallois, dûment convoqué en vertu de l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le 17 novembre 2025 par Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du CCAS, s'est réuni le 24 novembre 2025, dans la salle Aristide Briand située au rez-de-chaussée en l'Hôtel de Ville de Levallois, sous la présidence de Madame Martine ROUCHON, Vice-présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Administrateurs présents :

Madame Martine ROUCHON, Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Madame Hélène COURADES, Monsieur Baptiste NOUGUIER élus par le Conseil Municipal.

Madame Marie-Paule BLADIER, Madame Monique FOLLIAU, Monsieur Bastien GUIMARD, Administrateurs nommés par Madame le Maire.

Administratrice représentée :

Madame Agnès POTTIER-DUMAS, Maire-Présidente, par Madame Martine ROUCHON

Administrateur absent: /

Monsieur Joël BARDEL, Administrateur nommé

Administrateur excusé:

Monsieur François LASSALLE-CLAUX, Administrateur nommé

Du procès-verbal de cette séance a été extrait ce qui suit

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, les articles L.2311-1-1, L.2311-1-2 et L.2312-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la Délibération en date du 2 septembre 2020, portant adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le rapport sur les orientations budgétaires 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à une discussion relative aux orientations budgétaires, dans un délai maximum de deux mois avant le vote du Budget Primitif,

PREND ACTE

ARTICLE UNIQUE De la tenue, en sa séance du 24 novembre 2025, du débat sur les orientations générales du budget 2026.

Fait et délibère, les jours mois et an que dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme.

M Madame le Maire – Présidente,

Martine ROUCHON

Vice-présidente du CCAS

Acte publié électroniquement
le 25 NOV. 2025

Accusé de réception en préfecture
092-269200424-20251124-20251135-DE
Date de télétransmission : 25/11/2025
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026



VILLE DE LEVALLOIS

Objet : **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2026**

Introduction :

L'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'organisation d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

De plus, en complément de la prise d'acte de la tenue du débat, le ROB doit être approuvé par une délibération spécifique du Conseil d'Administration. Le présent rapport du CCAS sera mis en ligne sur le site internet de la ville, www.ville-levallois.fr, conformément à la réglementation.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires : support de débat préalable au vote du budget

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender au mieux la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations favorisant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget.

Il convient de préciser que l'absence de tenue d'un tel débat entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif (BP) et par voie de conséquence des budgets successifs.

De même, le débat sur les orientations générales du budget doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Aussi, le DOB et le vote du budget ne peuvent avoir lieu au cours de la même séance.

Le contenu du ROB :

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'évolution prévisionnelle de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Approuvé électroniquement
le 25 NOV. 2025

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

Le contexte économique dans lequel s'inscrit le budget 2026 :

L'année 2025 est marquée par plusieurs évolutions significatives : l'augmentation des prix de location du matériel de la téléassistance en début d'année, la fluctuation des prix de l'énergie, ainsi qu'un nouveau marché pour les cadeaux de Noël, rendue nécessaire à la suite de la procédure de liquidation judiciaire du précédent prestataire et du renouvellement du marché de restauration (*repas à domicile et restaurants Lorraine et Planchette*). La société API a remporté à nouveau le marché avec effet au 25 août 2025.

Par ailleurs, cette année encore, le CCAS a intensifié ses efforts pour accompagner, aider et soutenir les levalloisiens qui en expriment le besoin. Le service s'est renforcé avec l'arrivée d'une nouvelle CESF, qui en plus de gérer l'accompagnement lié au logement, consolide le pôle d'accueil du public permettant à l'autre CESF chargée du service de coordination gérontologique de se consacrer pleinement à ses missions.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure une préoccupation majeure. Toutefois, le CCAS se doit d'assurer la poursuite de ses actions sans rupture ni baisse de la qualité de service rendu aux usagers.

Le CCAS est un lieu de référence et de proximité pour les levalloisiens rencontrant des difficultés sociales.

Les agents, étant en contact permanent de personnes aux problèmes sanitaires, sociaux, économiques, familiaux très divers, sont quotidiennement confrontés à des situations souvent complexes à gérer. Dans ce contexte et compte tenu des moyens mis à disposition, le rôle des CCAS est d'accompagner les plus fragiles.

L'exercice 2025 est le deuxième exercice voté selon la nomenclature budgétaire et comptable M57. Madame la Vice-présidente, avec l'accord de Madame le Maire- Présidente du CCAS a informé la DGFIP du passage au Compte Financier Unique (CFU) dès 2025 pour l'exercice clos 2025, ce qui permettra de disposer d'un seul document financier en lieu et place du compte de gestion du comptable public et du compte administratif de l'ordonnateur. Le CCAS est en lien avec la Direction des Finances de la Ville pour mettre en œuvre cette nouvelle étape des pratiques comptables.

Rôle et missions du CCAS :

L'article L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Il est de fait l'institution locale de l'action sociale.

Le CCAS agit dans deux domaines : les missions obligatoires et communes à tous les CCAS. Il s'agit principalement de missions effectuées pour le compte de l'État et des missions facultatives spécifiques à chaque CCAS liées aux politiques municipales.

Le CCAS est un établissement public administratif qui possède une autonomie financière avec un budget propre et un personnel composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour mémoire, le CCAS assure la gestion des établissements suivants :

- deux résidences réservées aux seniors Mathilde Girault (23 logements) et Lorraine (59 logements), propriété du CCAS depuis le 3 mars 2020 ;
- un restaurant municipal ;
- une salle d'animation dans la résidence de seniors Wilson ;
- le Club de la Planchette comprenant un restaurant, un salon de thé et des salles d'activités.

Le CCAS met en œuvre des activités et/ou des actions déterminées réputées d'intérêt général pour les levalloisiens. Il intervient en faveur de l'ensemble des personnes en difficulté du territoire communal.

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

Le budget de l'année 2026 s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et vise à concilier efficacité et rationalité budgétaire, tout en maintenant le même niveau de qualité de service pour les levalloisiens.

Plus que jamais les dispositifs mis en œuvre par le CCAS constituent un soutien essentiel pour les familles les plus défavorisées.

Le CCAS poursuivra sa coopération avec les partenaires institutionnels (Conseil départemental, CAF, SIPPEREC, VEOLIA) et les Associations (DELTA 7, Levallois entraide, ACTIOM, etc). Cela peut concerner une offre de mutuelle santé, un soutien aux Aidants, une aide alimentaire, un accueil aux femmes victimes de violences conjugales. Cette liste n'est pas exhaustive.

En 2026, afin de continuer à lutter contre l'exclusion et en partenariat avec l'association « Vétérinaires Pour Tous » la Ville via son CCAS, poursuivra une mise à disposition d'une solution de soins aux animaux de personnes démunies.

Les orientations du budget 2026 s'inscrivent dans la continuité des engagements d'intérêt général du CCAS en faveur des levalloisiens : aides sociales facultatives, maintien à domicile des seniors (portage de repas, téléassistance, veille sociale des seniors inscrits sur le registre des personnes isolées, des animations).

Dans un contexte économique toujours complexe et incertain, les augmentations budgétaires constatées dans le budget 2025 se maintiennent pour l'année 2026. Les principaux points d'attention concernent le coût croissant de la fourniture de repas aux seniors, celui de la téléassistance, des prix de l'énergie et de la relance, en cours d'année, et d'un nouveau marché des cadeaux destinés aux seniors âgés de 65 et plus.

Un second axe portera sur la poursuite des interventions en direction des seniors en perte d'autonomie visant leur maintien à domicile. En effet, la coordination gérontologique, créée en septembre 2023, animée par une CESF, poursuit une dynamique positive de développement.

2026 - Actions partenariales (CCAS/Delta7) :

Afin de soutenir les aidants, comme initié en 2025, des ateliers seront organisés avec l'Association DELTA 7 avec laquelle le CCAS a signé une convention la même année. Parallèlement, le planning des actions partenariales (CCAS/Delta7) pour l'année 2026 est en cours de finalisation. Nous prévoyons également de créer un Flyer de présentation de la coordination gérontologique, incluant un encart spécifiquement dédié aux actions à destination des aidants.

Le CCAS continuera à développer des partenariats avec d'autres associations. Cette coordination intégrée au CCAS, bénéficie d'un financement partiel du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le CCAS a pour habitude de voter ses budgets primitifs en intégrant la reprise des résultats des années antérieures.

Compte tenu des prochaines échéances électorales, le Budget Primitif sera voté le 17 décembre 2025 et donc sans la reprise des résultats 2025, qui ne sont pas encore connus à la date d'élaboration du présent rapport. Les estimations données dans ce document pour l'exercice 2025 le sont ainsi à titre indicatif, basées sur des situations d'exécution budgétaire arrêtées au 3^{ème} trimestre 2025, susceptibles de varier selon l'activité réelle des trois derniers mois de l'année 2025.

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

Le CCAS dispose annuellement d'un budget aux alentours de 4 700 K€ (contre 4 760 K€) qui se répartit en deux sections : fonctionnement et investissement, et ce suivant l'instruction comptable M57.

PARTIE 1 : DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles sont globalement stables par rapport à 2025. Le montant de l'enveloppe des dépenses de fonctionnement est établi à partir du réalisé estimé de 2025. Elles comportent les charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, financières et les écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés aux levalloisiens et le bon entretien du patrimoine (des résidences seniors).

Au regard des dépenses estimées en 2026, le budget prévisionnel présente une légère augmentation par rapport au budget primitif 2025.

a) Chapitre 011 : Dépenses de fonctionnement à caractère général évaluées à 2 216 000 € (réalisé prévisionnel 2 140 000 €) :

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement se vérifie au niveau de la fluctuation des prix de l'électricité, de la hausse des dépenses de la téléassistance et particulièrement des nouveaux tarifs des repas toutes prestations confondues.

Quant au reste des dépenses relatives au fonctionnement du service, elles sont constituées principalement des :

- charges des sites dont le CCAS assure la gestion (fluides, charges courantes, assurances, contrats de maintenance des divers équipements, travaux d'entretien, de réparation, taxe foncière),
- charges locatives de la salle d'animation de la résidence de seniors Wilson,
- frais de service d'accompagnement des seniors (entretien du véhicule électrique, tenue vestimentaire des assistants),
- fontaines à eau installées dans les résidences de seniors dans le cadre de l'activation du plan canicule,
- prime des risques statutaires,
- fêtes et cérémonies (cadeaux du 14 juillet et de Noël aux seniors, cadeaux de Noël dans les EHPAD, médailles aux centenaires),
- activités variées dans les résidences et du développement de rencontres intergénérationnelles.

Chaque année, ces dépenses sont évaluées poste par poste, au regard des résultats réalisés lors de l'exercice précédent et des événements particuliers survenus au cours de l'année.

En 2025, les principaux points d'attention concernent :

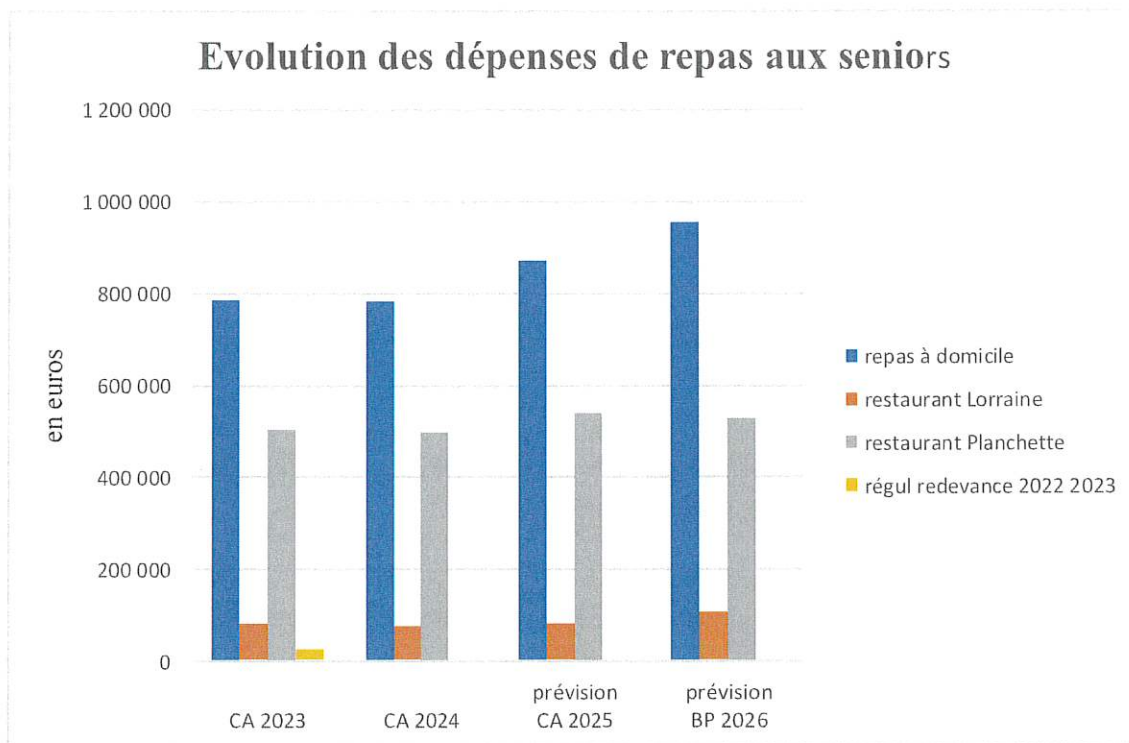
La téléassistance : le nouveau contrat, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025, a entraîné une augmentation significative du prix de location du matériel, entraînant une hausse par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, le nombre d'abonnés par mois a également augmenté depuis le début de l'année.

La taxe foncière : depuis l'octroi du dégrèvement accordé, le montant de la taxe foncière a nettement diminué en raison de la mise à jour des bases d'imposition.

Il convient également de prendre en compte les évolutions tarifaires résultant des augmentations et des révisions de prix des contrats de prestations de services.

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

Le point d'attention reste l'évolution des dépenses liées à la fourniture des repas (restaurants Planchette, Lorraine et repas livrés à domicile) :



Pour l'année 2025 :

La dépense la plus importante concerne les frais de restauration s'expliquant principalement

1. Par une forte augmentation du nombre de repas livrés au cours de ce premier semestre soit + 300 repas/mois (5700/mois contre 5400/mois en 2024)
2. Et du démarrage du nouveau marché de restauration collective au 25 août 2025.

Concernant ce nouveau marché, une fluctuation significative des prix des repas à domicile et du restaurant Lorraine par rapport au marché actuel :

- + 21 % (+ 2.48 €/repas) sur les repas à domicile (65 800 repas/an) ; PU 14.538 € TTC (contre 12.06 € TTC)
- + 42 % (+ 3.65 €/repas) sur les repas au restaurant Lorraine (8 400 repas/an) ; PU 12.354 € TTC (contre 8.70 € TTC).

et quant au restaurant de la Planchette, l'augmentation est plus modérée :

- + 5.08 % sur les frais fixe annuel (12 000 repas/an). Désormais, le CCAS s'acquitte des frais fixes supportés par API au travers d'une part fixe de 31.39 € versée pour chaque repas servis au restaurant. Auparavant, le prix était basé sur quatre tranches suivant le nombre de repas servis à l'année. Cela avait conduit à verser une régularisation sur l'année 2022 -2023.

Ceci justifie l'augmentation prévue d'environ + 10,46 % des dépenses pour l'année 2025.

Pour l'année 2026 : les points principaux demeurent :

Les dépenses de repas : conformément aux clauses contractuelles du nouveau marché, deux augmentations annuelles sont prévues : au 1^{er} mars et au 1^{er} septembre. A ce stade, il n'est pas possible d'anticiper à l'avance l'évolution des tarifs, celle-ci dépendant de l'actualisation des indices prévus au marché. A titre indicatif, une évolution d'environ 3 % peut-être envisagée.

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

S'agissant de la téléassistance, il est possible qu'un nouveau marché soit lancé au cours de l'année car le montant annuel estimé du contrat en cours devrait être atteint.

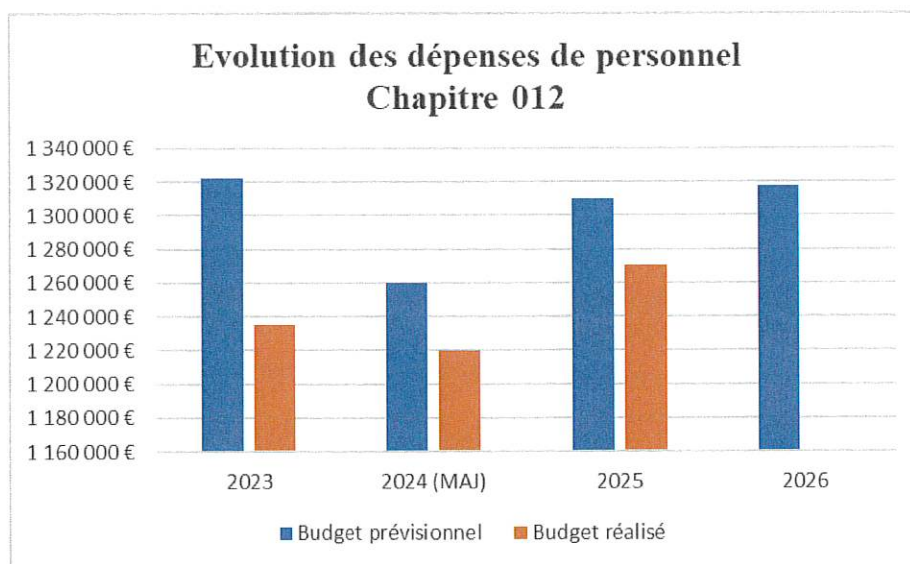
Un nouvel appel d'offre sera lancé pour les cadeaux de Noël destinés aux seniors. Les nouveaux tarifs pourraient avoir un impact sur les dépenses sans qu'aucune certitude ne puisse être établie à ce stade.

De nouveaux contrats débiteront dans le cadre des marchés publics avec la Ville, marché d'entretien pour les bâtiments.

b) Chapitre 0 12 : Dépenses de personnel : évaluées à 1 317 000 € (BP 1 310 000 € en 2025)

Les dépenses prévisionnelles pour l'année 2026 ont été estimées en tenant compte des mouvements de personnel envisagés, l'effet année pleine avec les projections liées aux nouvelles entrées prévues, ainsi que les avancements d'échelons et de grades des agents.

Le graphique ci-après précise l'évolution des dépenses de personnel (budget prévisionnel et réalisé) depuis 2023 :

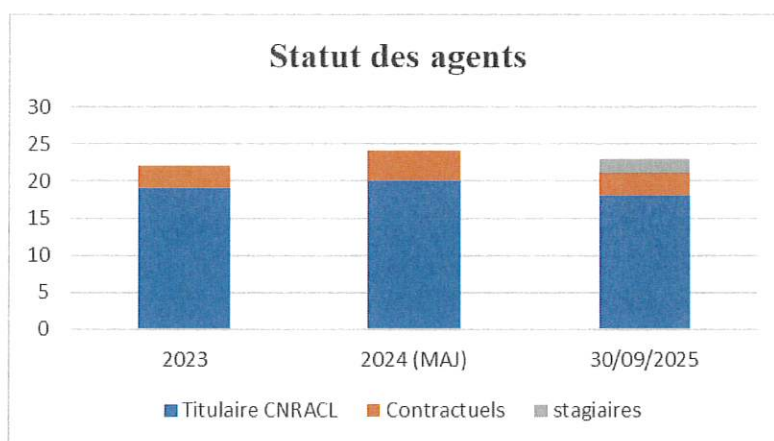
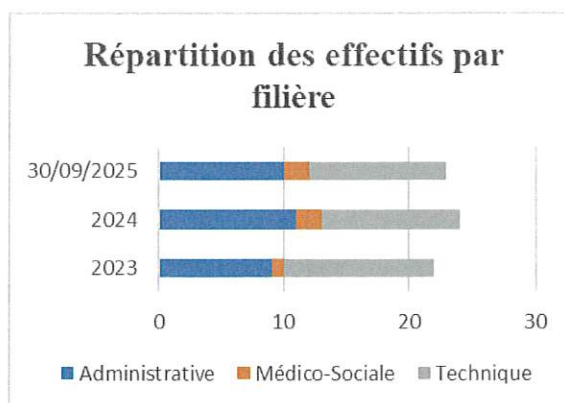
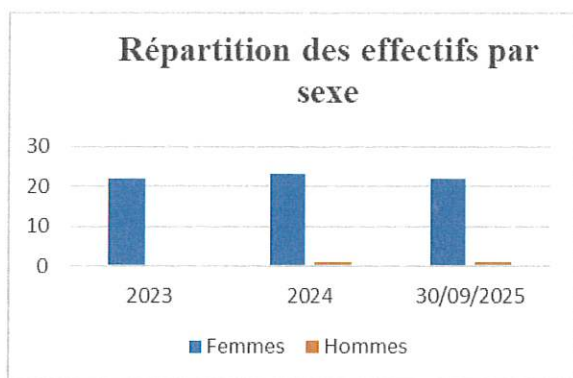


Effectif prévu permanent au 1^{er} janvier 2026

- **Au 1^{er} janvier 2026, le personnel du CCAS se composera de 23 agents** dont 18 agents titulaires comprenant 1 agent recruté en interne à cette même date, 2 agents en cours de stagiairisation, 3 contractuels. Parmi eux, 22 agents travailleront à temps plein et 1 à 80 % de son temps de travail.
- 23 agents : 18 agents titulaires, 2 stagiaires et 3 agents contractuels. (Au 30 septembre 2025, cet effectif compte qu'un seul homme).

La répartition des effectifs par filière est constante avec une représentation légèrement supérieure de la filière technique.

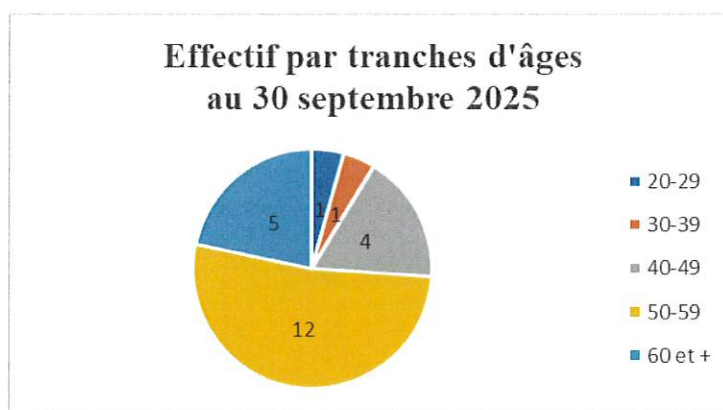
Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026



À la date du 1er janvier 2026, le service comptera :

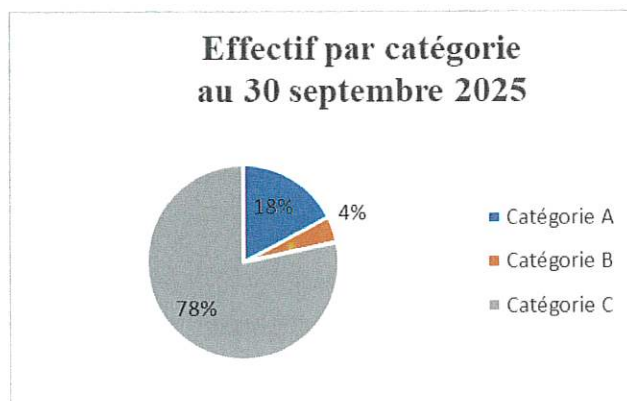
- hormis deux agents actuellement en phase de titularisation, (l'un engagé le 30/11/2021 et l'autre le 1/06/2022)
- trois agents contractuels dont : un agent engagé en septembre 2021, un agent recruté en décembre 2024, et un agent dont la prise de fonction est prévue pour le 1er janvier 2026, en remplacement d'un agent engagé en juin 2024 qui a choisi de ne pas renouveler son contrat arrivant à échéance en décembre 2025,
- tous les agents du CCAS détiennent des postes titulaires.

Tous les agents exercent un emploi à plein temps, sauf un agent bénéficiant d'un droit de travail à temps partiel et travaille à 80 %.



Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

21 % des agents sont âgés de 60 ans et plus et 52 % de 50 à 59 ans. On observe une légère progression de l'âge moyen de 52.4 ans fin 2024 à 52.7 ans en septembre 2025. Elle est élevée et nécessite plus que jamais d'anticiper les départs en retraite à court et moyen terme.



La catégorie C représente toujours le plus grand contingent du personnel du CCAS (78.26 %). Une majorité de ces agents travaille dans les établissements extérieurs recevant des seniors, deux d'entre eux véhiculent les seniors ; l'autre partie occupe des postes d'accueil des publics en difficulté.

Faits marquants en 2025

Cette année 2025 a vu :

- La revalorisation au 1^{er} janvier du point d'indice majoré de 5%, pour l'ensemble des agents (fonctionnaires et contractuels de droit public),
- Le versement d'une prime « Pouvoir d'Achat » à certains agents territoriaux,
- Le versement d'une prime facultative « Complément Indemnitaire Annuel » à certains agents territoriaux,
- La participation des agents à la tenue des scrutins électoraux pour les élections européennes et législatives,
- La revalorisation de la participation du CCAS au financement des contrats « santé labellisés » pour les agents de la catégorie B et A.

Les mouvements de personnel en interne : indispensable afin d'assurer la continuité de service :

- Un agent de la filière technique, en novembre, par le biais d'une procédure en interne, a changé de poste pour remplacer un départ à la retraite survenu en juillet d'un agent de la filière administrative,
- Le recrutement de trois emplois jeunes dont le financement de ces postes est entièrement subventionné par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif ÔYES. Pour cette année, il n'a pas été prévu d'emplois saisonniers pour l'été 2025 (contre l'an passé deux emplois),
- Des avancements d'échelons et de grades des agents.

Perspectives 2026 sont les suivantes :

- Au 1^{er} janvier 2026 :

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

- Le recrutement d'un agent dans la filière technique pour remplacer un agent contractuel de cette même filière qui n'a pas souhaité renouveler son contrat,
- Le recrutement d'un agent pour remplacer un agent de la filière technique, qui devrait partir à la retraite en mai 2027. Compte tenu de ses congés et de son CET, son départ serait prévu pour octobre 2026. Il sera nécessaire de procéder à son remplacement, avec une période de transition s'étendant d'octobre à décembre 2026.
- La rémunération des animateurs de l'activité espagnol, de gymnastique douce, de sophrologie. Ces cours sont maintenus à condition d'avoir à minima 10 seniors/cours,
- Le recrutement de trois jeunes étudiants pour l'été 2026 (même nombre que l'année 2025) dont le financement de leur poste est entièrement subventionné par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du dispositif ÔYES,
- Le GVT, prise en compte de l'évolution statutaire des agents,
- Les 3 points de hausse de la cotisation patronale CNRACL (hausse prévue de 3 points tous les ans jusqu'en 2028)
- Le versement d'une prime facultative « Complément Indemnitaire Annuel » à certains agents territoriaux,
- La rémunération des agents pour l'organisation du scrutin électoral des municipales.

Chaque année, les missions des agents sont reconsidérées permettant une meilleure efficience dans l'organisation du service et la maîtrise des dépenses associées.

c) **Chapitre 65 : Charges de gestion courante : évaluées à 325 000 € (réalisé prévisionnel 256 000 € en 2025)**

Le CCAS contribue à soutenir l'activité d'associations à caractère social et également à aider les Levalloisiens en difficulté par le biais de différentes aides votées en conseil d'administration.

• **Subventions aux Associations :**

Le CCAS verse des subventions aux associations. Ceci s'explique car, depuis deux ans, les seniors ont la possibilité de renoncer aux cadeaux du 14 juillet et de Noël afin de permettre le financement d'un don au bénéfice de deux associations à caractère social venant en aide à la population.

Pour 2025, versement de 9 193 €,

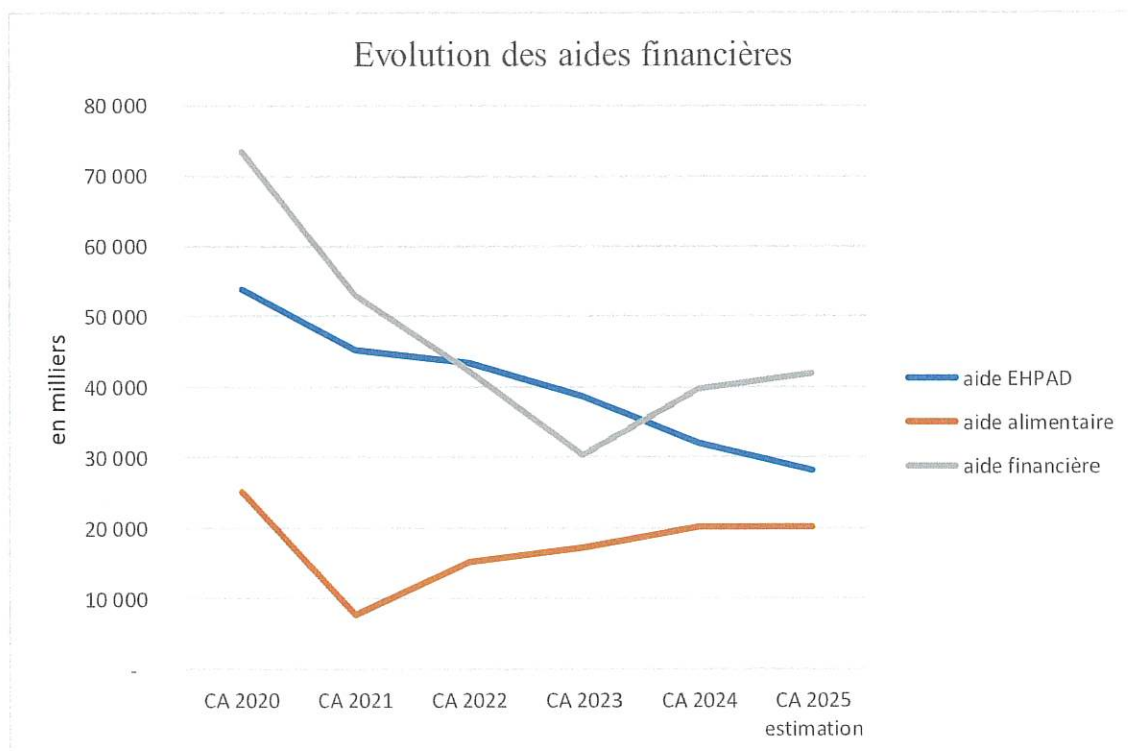
Pour 2026, prévisionnel de 10 000 €.

Par ailleurs, le montant global de l'admission en non-valeur relatives aux produits irrécouvrables et de créances éteintes est de 1 607.94 € contre zéro l'année précédente.

• **Aides municipales diverses :**

Afin de compléter les dispositifs légaux de l'État et du Département, le CCAS a créé des aides municipales spécifiques. Les dépenses de ce chapitre regroupent l'ensemble des actions menées par le CCAS auprès des levalloisiens les plus modestes.

Évolution des aides financières, des aides alimentaires et aides aux seniors :



Pour 2025,

Les prévisions des aides financières pour l'année en cours sont en légère hausse par rapport à 2024. Le CCAS accueille ainsi un nombre croissant de familles en grande difficulté. Il convient également de noter que le milieu associatif local propose des aides financières et alimentaires complémentaires, vers lesquelles peuvent être orientées les personnes les plus fragilisées.

Les prévisions des aides alimentaires pour l'année en cours sont en forte hausse, avec un total de 96 ménages bénéficiaires au 31 octobre 2025. Ces aides s'avèrent désormais indispensables pour éviter que des familles sombrent dans la précarité. Ainsi, suivant les situations identifiées, le CCAS privilégie l'octroi des chèques alimentaires permettant une aide directe et une utilisation immédiate par les bénéficiaires.

Cette chaîne de solidarité permet de soutenir au mieux les ménages levalloisiens en difficulté et à leur apporter un accompagnement adapté dans un contexte économique fragilisé.

Concernant l'aide municipale d'enfants en situation de handicap, le nombre de familles bénéficiaires varie au cours de l'année 2025, total de 59 familles au 31 octobre :

- Suppression de 3 familles : 1 déménagement et 2 enfants ayant atteint l'âge limite (20 ans) d'obtention de cette aide et
- 3 nouvelles familles.

L'aide dite argent de poche continue de diminuer. Ceci s'explique en partie par le fait que, depuis le 1^{er} janvier 2024, cette aide n'est plus attribuée aux nouveaux entrants à l'EHPAD les Marronniers. Au fil des années, cette aide est destinée à disparaître et ces financements alloués progressivement à d'autres actions à vocation sociale.

Pour 2026, le volume d'aides sociales, naturellement fluctuant, apporté aux levalloisiens en difficulté est de facto reconduit.

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

Dans le cadre de sa politique d'aide aux personnes les plus démunies et de lutte contre la précarité, le CCAS poursuivra son action en soutenant les familles, les enfants, les plus vulnérables (les personnes en grande précarité, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap).

d) Chapitre 66 : Charges financières : évaluées à 87 400 € (contre 92 000 € en 2025)

Concernent les intérêts d'emprunt de l'année 2026.

PARTIE 2 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La principale ressource est la subvention versée par la Ville de 3 000 k € contre 2 800 k € en 2025. A noter qu'en fonction du résultat 2025 définitif, et de l'ajustement des besoins du CCAS en 2026, le montant de cette subvention pourra être ajustée.

S'ajoutent ensuite les produits des services publics (repas à domicile, repas des restaurants Planchette et Lorraine), du domaine (loyers des locataires des deux résidences seniors) et les subventions du Département des Hauts-de-Seine.

En recettes, cette section comprend :

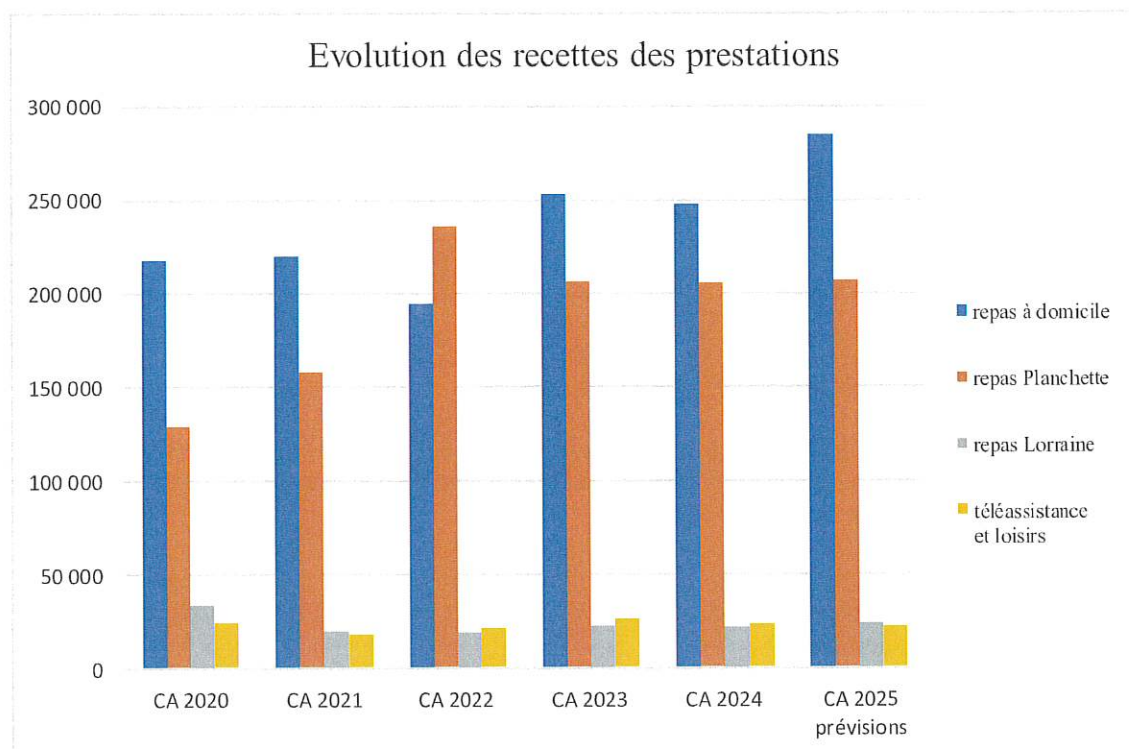
a) Chapitre 70 : produits des services : évalués à 540 000 € (réalisé prévisionnel 538 000 € en 2025)

Retrace les participations perçues auprès de nos usagers Il s'agit :

- du portage de repas et de repas servis aux restaurants Planchette et Lorraine
- de la téléassistance, des cotisations aux activités sportives et culturelles.

L'évolution des recettes par poste sont les suivantes :

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026



En 2025 : Les tarifs des repas (repas à domicile, servis au restaurant Lorraine et au restaurant Planchette) ont été révisés au 1^{er} janvier 2025.

Les recettes associées restent très fluctuantes en raison des demandes de portage de repas à domicile et de la fréquentation des restaurants. Le prix du repas facturé au bénéficiaire est variable suivant leurs ressources à l'exception du restaurant Planchette où les repas sont fixés à la carte.

Il est à noter que ces tarifs ne couvrent pas, le coût réel du repas facturé par le prestataire, entraînant un reste à charge pour le CCAS.

Quant aux activités de loisirs, le nombre d'inscrits reste stable.

En 2026 : aucune augmentation du prix des repas n'est prévue. L'ensemble de ces recettes devraient donc rester stable.

b) **Chapitre 74 : Produit escompté des dotations du Département et autres participations 3 050 000 € (réalisé prévisionnel de 2 853 000 € en 2025) :**

Le CCAS bénéficie d'une subvention municipale de fonctionnement en hausse par rapport à celle versée en 2025. Elle s'élève à 3 000 K€ (contre 2 800 K€), demeure la principale recette du CCAS et finance l'ensemble des services assurés par le CCAS. Elle varie en fonction des besoins actualisés, de la reprise des résultats des années précédentes, et du besoin de financement.

Dans le cadre de la politique d'insertion sociale, le CCAS continuera de percevoir une participation financière du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine pour la mise en place de certaines actions :

- Emploi a minima de 3 jeunes à temps complet durant la période estivale pour assurer les missions de veille sociale auprès des seniors isolés (sous réserve que le dispositif OYES soit reconduit)
- Aux dépenses liées à la téléassistance, au poste de CESF en charge de l'ASLL, aux frais de constitution des dossiers d'aides sociales légales (participation estimée à 50 000 €).

Enfin, afin de renforcer les actions de solidarité en faveur des seniors, une participation financière du Conseil départemental sera octroyée pour le poste de Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) en charge de la coordination gérontologique (22 500 €/an/3 ans).

Le contrat touchera à sa fin au 31 décembre 2025, il devrait être renouvelé sur la période 2026-2028.

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

c) Chapitre 75 : Autres produits : Évalués à 290 000 € (réalisé prévisionnel 343 000 € en 2025)

Ces recettes se rapportent essentiellement :

En 2025

Recettes locatives :

- Aux loyers perçus des résidences de seniors municipales Lorraine et Mathilde Girault. Le montant des recettes varie à la marge au regard de l'année précédente en raison des fins de baux au cours de l'année 2025. Des travaux de réfection sont en cours dans 4 logements/6 vacants
 - En novembre 2025, conformément à la délibération de juin 2023, une révision annuelle automatique des loyers suivant l'indice IRL du 3^{ème} trimestre INSEE + 0.47 % (contre l'an passé + 2.47 %) a été appliquée.

Recettes exceptionnelles :

- A ce stade, le CCAS n'a pas perçu de pénalités de la société API (contrairement à l'année 2024 33 500 €). Dans sa globalité, la prestation rendue aux levalloisiens est très fluctuante selon les périodes.
- Avec l'appui d'un cabinet spécialisé, en 2024, le CCAS a perçu des recettes exceptionnelles liées à un dégrèvement de la taxe foncière accordé pour la résidence Lorraine, au titre des années 2021 à 2024. Ce dégrèvement, accordé sur la base de sa raison sociale assimilée à une propriété improductive de revenus a donné lieu à des remboursements échelonnés sur deux ans dont 2025 constitue la dernière année :
 - ✓ 62 123 € pour les années 2023 et 2024
 - ✓ 22 364.28 € de règlement au Cabinet spécialisé correspondant à 30 % des économies réalisées.

En 2026

Recettes locatives :

- ✓ Les recettes des loyers sont estimées en légère hausse. Il est constaté, comme l'an passé, à la résidence Lorraine, un taux de vacance des appartements du fait de départs (en novembre 2025 : prévision de vacance de 2 logements).

Recettes exceptionnelles ne présentent pas un caractère récurrent, comme le libellé l'indique, elles résultent de situations ponctuelles et exceptionnelles.

- ✓ L'équipe du CCAS maintient une vigilance constante afin d'assurer aux seniors un service de restauration de qualité.
- ✓ A noter qu'en 2026, les recettes de ce chapitre sont en diminution, A ce stade, il est difficile d'envisager l'encaissement de pénalités ou d'autres recettes dites exceptionnelles.

PARTIE 3 : INVESTISSEMENT

Les structures gérées par le CCAS sont mises à disposition par la Ville qui en assure l'entretien à l'exception de le Résidence Lorraine, propriété du CCAS. Ce qui explique les dépenses d'investissement sur ce budget.

En 2025, le programme d'investissement dans les parties communes de la Résidence de seniors Lorraine s'est poursuivi avec la deuxième phase et l'achèvement de la mise en accessibilité (sanitaire handicapé, sécurisation des escaliers, automatisation de l'ouverture de la porte jardin, remplacement de 3 bloc-portes vitrés.

Les travaux en cours concernent la pose de grilles, côté rue Jules Guesde.

En 2026, les dépenses d'investissement sont estimées à 550 K€ (contre 650 K€)

Rapport sur les Orientations Budgétaires du C.C.A.S. 2026

1. Remboursement de l'emprunt pour l'acquisition de la résidence Lorraine : (Chapitre 16 : Capital)

La dette du CCAS au 31/12/2025 et 31/12/2026 se présente comme suit :

Capital emprunté	Taux d'intérêt				
5 000 000 €	2,30 %				
		Capital remboursé	Capital restant dû	Nombre d'années	Durée
Au 31/12/2025		200 000 €	3 800 000€	6ème /25	25 ans
Au 31/12/2026		200 000 €	3 600 000€	7ème /25	25 ans

2. Les travaux de rénovation d'appartements de type studios à la résidence Lorraine et des travaux au sein de la résidence Lorraine (environ 350 000 €) :

- Les travaux de réfection d'appartements estimés à 4/an, coût : 45 000 €/logement
- Travaux dans la continuité du plan pluriannuel, des travaux du 2^{ème} niveau (peinture, goulottes et LED) : 50 000 €
- Remplacer les portes vantaux et le digicode de l'entrée principale : 40 000 €
- Prévoir la protection inox sur 12 bas de porte : 7 000 €
- Remplacer des stores défectueux : 20 000 €
- Poursuivre le décapage des sols des 3 étages restants : 10 000 € ;
- Rénover l'escalier extérieur (marches endommagées) : 14 000 €

En recettes d'investissement figurent :

- le Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A) : 4 000 €
- la subvention de la ville : 250 k € (contre 330 k€ l'an passé)
- les écritures d'ordre, les amortissements représentant une part importante : 200 k€ (= idem l'an passé). En opération d'ordre de la section d'investissement, on retrouve les mêmes écritures inversées au chapitre 042.
- et le résultat d'investissement reporté estimé.

Les montants par chapitre et par section de fonctionnement et d'investissement, ci-dessus, sont indicatifs. Ils seront précisés lors du vote du Budget Primitif du CCAS le 17 décembre 2025, comme pour la ville. Le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2025 devrait être présenté et voté aux alentours de juin 2026. A l'issue de ce vote, les résultats excédentaires de fonctionnement et d'investissement de l'année 2025 seront repris au budget 2026.